

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «Pour le maintien de la fermeture de la rue des Gares au trafic automobile».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-118 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une requête en autorisation de construire a été présentée le 7 mars 2006, qui concrétisait les mesures prises avec succès dans le cadre d'un aménagement éphémère de «Les yeux de la ville». Des oppositions ont été émises, notamment par la Poste. Cette réalisation pourrait entrer dans les mesures d'accompagnement de la place et du bas de la rue de Montbrillant après l'achèvement de la branche de tramway, cela pour des raisons d'organisation des travaux. Une demande de crédit devra être déposée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 30 mai 2007.